

Canton et communes alliés pour soutenir les logements protégés

SOCIAL • Une table ronde a eu lieu jeudi à Fribourg sur les logements protégés pour gens âgés et leur place dans la politique fribourgeoise. Débat.

NICOLE RÜTTIMANN

«Et vous, dans quel établissement vous verriez-vous une fois atteint l'âge de la vieillesse, disons à 80 ans?» Cette interpellation a été lancée jeudi aux cinq députés et à la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre réunis à l'occasion d'une table ronde organisée par la communauté Fri-Age/Alter à Fribourg.

Une question qui rappelle que le thème du jour – «les appartements protégés pour personnes âgées: un nouveau pilier de la politique médico-sociale fribourgeoise?» – concerne chacun d'entre nous. Ce qu'a bien démontré le public venu nombreux participer au débat, soit plus d'une centaine de personnes.

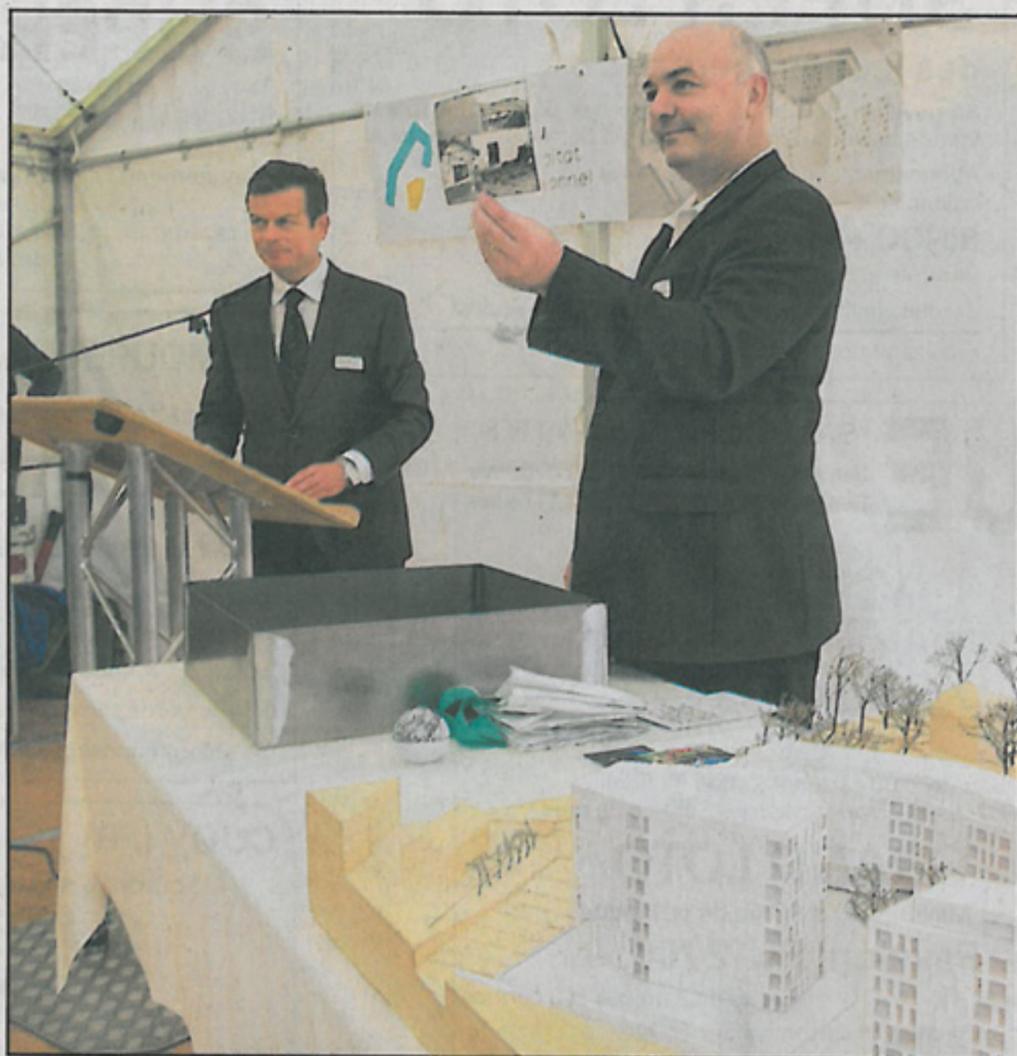
Appart protégé, kesako?

Premier problème: quelle définition donner aux appartements protégés? Bruno Werthmüller, président de la fondation Wohn- und Altersheim Magdalena, à Heitenried en Singine et Filip Uffer, directeur de Pro Senectute Vaud, ont répondu par l'exemple.

«Dans le canton de Vaud, les premiers logements protégés ont vu le jour en 1959 avant d'être rénovés, actualisés et étendus», explique Filip Uffer. «Ce sont des appartements avec architecture adaptée, espace communautaire, accompagnement social sécurisant et services à la carte tels que le Sécutel (alarme à domicile), aides au ménage... Nous avons signé une convention avec le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) pour fixer ces critères et offrir une aide financière pour rembourser les frais accessoires au loyer. Actuellement dans notre canton, 1564 appartements de ce type sont répartis sur 51 sites.»

Mais si elle est partagée, sur les grandes lignes, par Bruno Werthmüller comme par la majorité de l'assemblée, cette définition reste floue, chaque canton et commune ayant sa propre vision. Et c'est là que le bât blesse.

«Il faut une définition pour savoir quand il faut commencer à financer, et dans quel cadre!», a insisté le député PLR de Morat Markus Ith, rappelant le postulat déposé par les socialistes René



Le hasard du calendrier fait bien les choses: la semaine passée, Pro Senectute inaugurerait le chantier du projet Passage du Cardinal, qui prévoit notamment la construction d'un logement abritant 40 appartements protégés. CHARLES ELLENA

Thomet et Ursula Krattinger-Jutzet en juin 2011 déjà, qui demandait au Conseil d'Etat de définir des règles fixant un cadre pour la construction d'appartements protégés et le financement des prestations offertes aux personnes y vivant.

Quid du soutien de l'Etat?

Craignant que cette appellation non protégée n'entraîne des abus, le député UDC Roland Mesot a salué le projet vaudois qui inclut une commission dotée de critères clairs pour l'attribution des logements aux futurs locataires, évitant les dérapages.

«Commune, district et canton sont liés comme un mikado! Il s'agit de trouver un accord de financement», soutient Anne-Claude Demierre, précisant que la base légale existe déjà pour

prendre en charge les prestations complémentaires comprises dans ces logements.

Quant à la construction de logements protégés, si les communes octroient un droit de superficie, nul besoin de co-financement, selon elle. Aux communes donc d'être actives, à l'instar des communes lacoises, qui, par l'intermédiaire du Réseau santé Lac, ont lancé un projet de 27 appartements sur un terrain de Sugiez, comme le rappelle Markus Ith, président du réseau.

Cependant, relève la conseillère d'Etat, «les appartements protégés ne sont qu'une pièce du puzzle» parmi d'autres possibilités rappelées par le député ACG André Schneuwly. Il met en garde contre un «ghetto» créé par ces structures et insiste sur ce qui constitue selon lui la solution

idéale: favoriser le maintien à domicile avec aides.

Deux lois pour Senior +

«Deux lois sont en préparation dans le cadre du projet Senior +», répond Anne-Claude Demierre. «Leur but est de poser une base légale sur la politique en matière de personnes âgées, pour que l'Etat puisse soutenir des projets innovants et créer un concept communal adapté aux besoins de la population. Et deuxièmement, coordonner les fournisseurs de prestations d'offres de soins à domicile ou EMS.»

«A Fribourg, nous avons tous les instruments dans nos mains pour soutenir, conseiller et aider des projets novateurs dans les communes. C'est surtout de cela dont nous avons besoin», a conclu Anne-Claude Demierre. I

ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT

La question du jour

FAMILLES Le 24 novembre, voterez-vous oui ou non à l'initiative de l'UDC sur les familles, qui demande des déductions fiscales pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants?



JEAN-FRANÇOIS STEIERT

> Parti socialiste

«Je me suis engagé contre en commission et au parlement, parce que cette initiative part d'un bon sentiment de décharger les familles, mais la manière dont elle est conçue aura comme effet qu'elle décharge essentiellement les revenus très élevés. La famille moyenne fribourgeoise ne verra pratiquement pas passer la baisse qui est promise. L'initiative va vers plus d'inégalités fiscales, raison pour laquelle ce n'est pas la bonne réponse à une meilleure fiscalité pour les familles. J'ai soutenu à Fribourg et à Berne des allègements fiscaux pour les familles qui sont ciblés pour les revenus bas et moyens, ce qui va dans la bonne direction.» PHC



JEAN-PIERRE SIGGEN

> Parti démocrate-chrétien

«Je voterai non, parce que l'initiative demande une déduction fiscale pour quelqu'un qui renonce à une activité ou à un revenu. Le principe, c'est qu'on frappe d'un impôt un revenu et on peut essayer de tenir compte ensuite de justice fiscale avec un taux, avec des déductions. En termes de technique fiscale, c'est une faille immense qui serait ouverte. Ça voudrait dire que si vous avez une autre raison de renoncer à une activité, vous seriez aussi en droit de demander des déductions dans un autre domaine. Sur le but visé par cette initiative, je peux bien comprendre ce que veut l'UDC et m'y rallier. Mais ce n'est pas la bonne méthode.» PHC

MESURES D'ÉCONOMIE

L'appel à manifester divise syndicats et associations

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Au contraire de Syna, UNIA Fribourg soutient la manifestation des fonctionnaires mécontents de l'accord salarial passé entre le Conseil d'Etat et la Fede, la faitière des associations du personnel de l'Etat. Le syndicat, actif dans la construction, l'industrie, l'artisanat et le secteur tertiaire, partage l'analyse du Syndicat des services publics (SSP), organisateur de la manifestation prévue le 4 octobre à Fribourg.

Il refuse des mesures d'économie «faites uniquement sur le dos des citoyens salariés du secteur privé comme du public», indique-t-il dans un communiqué. «Des baisses de salaires aussi généralisées dans le secteur public constituent un très mauvais signal pour le personnel du sec-

direct supplémentaire lourd pour les salariés», alerte le syndicat pour qui la qualité du service public est «en danger».

Logopédistes et psychomotriciens appellent également à manifester. Dans un communiqué commun, leurs associations respectives craignent que les besoins des enfants et des jeunes en matière de logopédie et de psychomotricité ne soient plus couverts. Ce qui entraînerait «des conséquences socio-économiques sur le long terme».

L'Association des infirmiers (ASI) fribourgeois, en revanche, ne soutient pas la manifestation du 4 octobre. A la fin août, elle a accepté l'accord salarial négocié par la Fede et entend dès lors s'y